



Frais d'adhésion à  
l'ACSAQ pour 2021-2022

CC-210609-CA-0129

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a transmis les demandes de paiement des frais d'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 114,033,62 \$, à titre de frais d'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

Adoptée à l'unanimité